

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR ☐ LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
☒ LA DESTRUCTION*
☒ LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES
* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Dénomination (pour les personnes morales) :	COMMUNE DE SAINTE MENEHOULD
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	CAUARD Bertrand, Maire
Adresse :	N° Place du Général Leclerc
	Commune SAINTE MENEHOULD
	Code postal 51800
Nature des activités :	N.A.A.E.
Qualification :	

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) Triton alpestre (<i>Ichthyosaura alpestris</i>) Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i>) Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>) Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>)		Demande d'autorisation exceptionnelle de destruction d'individus ou de perturbations pour ces espèces. Risques d'écrasement ou de destruction dans les cavités arboricoles en phase chantier (risques limités)

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION			
Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux cultures	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Inventaire de population	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écoéthologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude génétique ou biométrique	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Détection en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet consiste en la création d'un parc de loisir sur le thème médiéval dans le département de la Marne (51) sur la commune de Sainte-Menehould en bordure du massif forestier de l'Argonne. Les activités du projet sont :

- la construction d'un château fort de 3 000 m²
- une ville, un village et une ferme médiévale
- un espace médiéval fantastique et ses animations
- des spectacles amins, sons et lumières
- un espace de restauration

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION	
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *	
Capture définitive	☐ Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire	☐ avec relâcher sur place ☐ avec relâcher différé ☐
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :	
Capture manuelle	☐ Capture au filet ☐
Capture avec époussette	☐ Pièges ☐ Préciser :
Autres moyens de capture ☐ Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses ☐ Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores ☐ Préciser :	
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :	
.....	
D2. DESTRUCTION *	
Destruction des nids	☐ Préciser :
Destruction des œufs	☐ Préciser :
Destruction des animaux	☐ Par animaux prédateurs ☐ Préciser :
	Par pièges létaux ☐ Préciser :
	Par capture et euthanasie ☐ Préciser :
	Par armes de chasse ☐ Préciser :
Autres moyens de destruction ☒ Préciser : Destruction accidentelle d'individus en dispersion par écrasement par les engins de chantier. Risques d'écrasement en phase exploitation (risques limités)	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs	☐ Préciser :
Utilisation d'animaux domestiques	☐ Préciser :
Utilisation de sources lumineuses	☐ Préciser :
Utilisation d'émissions sonores	☐ Préciser :
Utilisation de moyens pyrotechniques	☐ Préciser :
Utilisation d'armes de tir	☐ Préciser :
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle	☒ Préciser : Bruits engendrés par les travaux préparatoires et la fréquentation des équipes chantier
E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *	
Formation initiale en biologie animale	☒ Préciser : Ingénieur écologue
Formation continue en biologie animale	☐ Préciser :
Autre formation	☐ Préciser :
F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION	
Préciser la période : Le démarrage des travaux de défrichement et de déboisement est envisagé pour octobre 2018.	
G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION	
Régions administratives : Grand Est	
Départements : Marne	
Cantons :	
Communes : Sainte-Menehould	
H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *	
Relâcher des animaux capturés	☒ Mesures de protection réglementaires ☒
Renforcement des populations de l'espèce	☐ Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☒
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :	
Les mesures d'évitement et de réduction en réponse aux impacts en phase chantier et phase d'exploitation sont décrites au paragraphe 4.2 et 4.3 du « Dossier de dérogation espèces protégées ».	
Par ailleurs, des mesures de compensation pour les espèces sont prévues au regard des impacts résiduels, elles sont présentées au paragraphe 4.5 du « Dossier de dérogation espèces protégées ».	

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Les travaux feront l'objet d'un suivi de chantier par un organisme compétent en écologie (espèces et nombre d'individus déplacés). Ce suivi comprendra des visites de chantier et des visites après chantier permettant de veiller au bon respect des mesures mises en œuvre. Des comptes-rendus seront transmis à la DREAL.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *St Menehould*
le *26 avril 2018*
Votre signature



**DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Dénomination (pour les personnes morales) : COMMUNE DE SAINTE NEVEHOULD

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : COURAT Bertrand, Maire

Adresse : N° Place du Général Leclerc

Commune SAINTE NEVEHOULD

Code postal 51800

Nature des activités : Nature

Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>) Mésange boréale (<i>Poecile montanus</i>) Fauvette des jardins (<i>Sylvia borin</i>) Pic mar (<i>Dendrocopus medius</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>) Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>) Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>) Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>) Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>) Sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) Salamandre tachetée (<i>Salamandra salamandra</i>) Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) Triton alpestre (<i>Ichthysaura alpestris</i>) Triton palmé (<i>Lissotriton helveticus</i>) Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>) Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) Murin de Brandt (<i>Myotis brandtii</i>) Murin d'Alcathoe (<i>Myotis alcathoe</i>) Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) Ecrevisse à pieds blancs (<i>Austropotamobius pallipes</i>) Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>) Truite de rivière (<i>Salmo trutta fario</i>) Autres oiseaux : Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>), Autour des palombes (<i>Accipiter gentilis</i>), Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>), Buse variable (<i>Buteo buteo</i>), Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>), Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>), Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>), Epervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>), Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>), Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>), Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>), Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>), Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>), Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>), Lorient d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>), Martinet noir (<i>Apus apus</i>), Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>), Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>), Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>), Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>), Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>), Pic épeiche (<i>Dendrocopus major</i>), Pic vert (<i>Picus viridis</i>), Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>), Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>), Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>), Pipit des arbres (<i>Anthus trivialis</i>), Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>), Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>), Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>), Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>), Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>).	Destruction par défrichement de 40 ha d'habitats favorables à la reproduction (buissonnants, herbeux, et arborés pour les oiseaux), d'habitats de chasse, de gîte d'hivernage et de parturition (chiroptères) et des milieux favorables au cycle biologique complet des amphibiens. Destruction d'ornières mi ensoleillées de la sommière du plateau et de plusieurs ornières des chemins forestiers pour les amphibiens. Destruction des cavités, loges et autres sites favorables à la reproduction d'oiseaux cavernicoles et de chiroptères arboricoles. Altération des habitats aquatique de la faune patrimoniale des cours d'eau. Oiseaux concernés par la destruction par défrichements des habitats de reproduction : Accenteur mouchet, Bergeronnette grise, Autour des palombes, Buse variable, Chardonneret élégant, Bouvreuil pivoine, Mésange boréale, Fauvette des jardins, Pic mar, Pic noir, Pie-grièche écorcheur, Pouillot fitis, Pouillot siffleur, Roitelet huppé, Gobemouche gris, Chouette hulotte, Coucou gris, Epervier d'Europe, Fauvette à tête noire, Fauvette grisette, Grimpereau des jardins, Grosbec casse-noyaux, Lorient d'Europe, Mésange à longue queue, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange huppée, Mésange nonnette, Pic épeiche, Pic vert, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe, Pinson des arbres, Pipit des arbres, Pouillot véloce, Roitelet à triple bandeau, Rossignol philomèle, Rougegorge familier, Sittelle torchepot. Oiseaux concernés par l'altération/dégradation par défrichements des habitats de reproduction : Hirondelle de fenêtre, Hirondelle rustique, Martinet noir et Faucon crécerelle.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☐
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☒

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet consiste en la création d'un parc de loisir sur le thème médiéval dans le département de la Marne (51) sur la commune de Sainte-Menehould en bordure du massif forestier de l'Argonne. Les activités du projet sont :

- la construction d'un château fort de 3 000 m²
- une ville, un village et une ferme médiévale
- un espace médiéval fantastique et ses animations
- des spectacles aérés, sons et lumières
- un espace de restauration

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Destruction des sites de reproduction aquatiques temporaires ou permanents (mares temporaires, ornières), des milieux au sol, buissonnants, arbustifs et arborés, cavités et loges utilisées par les espèces arboricoles. Destruction des gîtes d'hivernage au sol ou arboricoles pour les amphibiens, certains oiseaux et les chiroptères.

Altération ☒ Préciser : Habitats de l'ensemble du cycle biologique des différents groupes faunistiques

Dégradation ☒ Préciser : Habitats de l'ensemble du cycle biologique des différents groupes faunistiques

Destruction, altération et dégradation permanente des habitats forestiers et habitats humides associés

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	☒	Préciser : Ingénieur écologue
Formation continue en biologie animale	☐	Préciser :
Autre formation	☐	Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Le démarrage des travaux de défrichement et de déboisement est envisagé pour octobre 2018.

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : **Grand Est**
Départements : **Marne**
Cantons :
Communes : **Sainte-Menehould**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos
Mesures de protection réglementaires
Mesures contractuelles de gestion de l'espace
Renforcement des populations de l'espèce
Autres mesures

☒
☐
☐
☐
☐

Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Les mesures d'évitement et de réduction en réponse aux impacts en phase chantier et phase d'exploitation sont décrites au paragraphe 4.1 et 4.2 du « Dossier de dérogation espèces protégées ».

Par ailleurs, des mesures de compensation pour les espèces sont prévues au regard des impacts résiduels, elles sont présentées au paragraphe 4.4 du « Dossier de dérogation espèces protégées ».

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Les travaux feront l'objet d'un suivi de chantier par un organisme compétent en écologie. Ce suivi comprendra des visites de chantier et des visites après chantier permettant de veiller au bon respect des mesures mises en œuvre. Des comptes-rendus seront transmis à la DREAL.**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à *St Nerehauld*
le *26 avril 2018*
Votre signature

